

Auvergne laïque

Fédération
des Associations Laïques
du Puy de Dôme
laïque de l'enseignement

N° 394 • JANVIER 2007

QUINZAINE
JEAN VILAR
du 7 au 21 mars
2007 à Riom

Page 7



DOSSIER
Pratiques sportives et handicaps Pages 4/5

e-mail - sms - blog - spam...

Le vocabulaire et la syntaxe s'enrichissent mutuellement ! Ce n'est pas nouveau. Toutefois, à y regarder de plus près, l'usure du langage est en cours.

Jonathan Swift, au XVIII^e siècle, redoutait déjà "une progressive raréfaction des mots qui laisserait place à une pure tyrannie des comptables et des marchands" et aujourd'hui des communicants.

N'est-il pas alarmant qu'à la longue, le rabâchage des métaphores les plus convenues, la misère des langues de bois finissent par diminuer encore la quantité de mots – et donc de concepts – disponibles dans l'air du temps démocratique ?

Une centaine de mots pour vocabulaire, une douzaine d'hypothèses simplistes en guise d'intelligence, quelques ritournelles audiovisuelles en fond sonore de nos vies et voilà que s'annonce un grand vide démocratique.

Ajoutez à cela la pensée médiatique hégémonique et c'est l'inculture qui devient la norme.

Pour tous les citoyens que nous sommes, la culture, c'est un minimum de rapport au temps et à notre histoire et c'est aussi la capacité à rêver l'avenir.

Surtout en cette année 2007, nous devons craindre cet anti-intellectualisme véhiculé par le monde politique, le monde économique et le monde médiatique qui laissent croître cet appauvrissement de la culture populaire.

D'Internet à la publicité, de la télévision aux téléphones portables, la communication ressemble à une hypnose collective. Cette idéologie de la "com" dissimule des mécanismes de domination ou de mise au pas. Ne soyons pas dupes, ces nouveaux maîtres communicants rêvent de confisquer une partie du pouvoir.

Or, le pouvoir, en démocratie, c'est aux citoyens qu'il appartient, des citoyens avides de paroles vraies, des citoyens éclairés, des citoyens confiants, capables d'imaginer d'autres types de relations économiques, de production, de bénéfices, de valeurs, bref, des citoyens en capacité de voter.

Avant de voter, sachons résister à l'affligeante tyrannie des puissants de la communication et ne nous laissons pas abuser par la vacuité de la langue de bois.

L'équipe de rédaction

LIBERTÉ ÉGALITÉ SÉCURITÉ

“Avant de faire la République, il faut faire la société”

Quelle est, en 2007, la situation de la société française ?

La fracture sociale dénoncée depuis des années est toujours présente. S'y ajoute une fracture culturelle et sociale qui la divise en "ghettos" plus ou moins étanches : "ghettos librement choisis" pour demeurer entre gens d'un même milieu social, économique ou culturel, "ghettos imposés" pour ceux qui sont contraints de vivre dans les quartiers de relégation à la périphérie des villes ou dans certains espaces ruraux délaissés.

Cette société qui cherche à se protéger combine la surenchère sécuritaire aux risques d'une régression des libertés et la sauvagerie d'un système de compétition et de concurrence exacerbées où les gagnants font payer un lourd tribut aux perdants : celui de la domination, du maintien des positions acquises, avec son cortège de résignations, de désespérances, d'humiliations. L'école de la République devrait avoir pour mission de faire que ceux qui sont prédestinés à être des perdants puissent rejoindre les rangs des gagnants. Or, l'ambition démocratique de l'école n'est qu'en partie réalisée. Si tous les enfants et les jeunes sont effectivement accueillis dans l'école, la démocratisation réelle de l'accès aux savoirs pour tous est loin d'être effective. Certes, 65 % d'une classe d'âge obtient son baccalauréat contre 5 % en 1950, l'analphabétisme est quasiment inexistant, il y a 2,3 millions d'étudiants pour 300 000 en 1960. Mais 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification ni diplôme et cette démocratisation est fortement ségrégative : un enfant d'ouvrier ou d'employé, soit plus de la moitié des salariés, a vingt-trois fois moins de chances d'accéder à une classe préparatoire qu'un enfant de cadre supérieur ou d'enseignant. Les missions de l'école doivent viser à la formation de personnes autonomes et solidaires, outillées pour se situer et s'émanciper dans un monde incertain et complexe et préparées à se cultiver tout au long de leur vie. Ces missions sont de la responsabilité conjointe et concertée de l'État et des collectivités territoriales. Elles doivent les assurer dans le principe d'égalité sur tout le territoire en donnant "plus à ceux qui ont moins". Les enfants des milieux socioculturels défavorisés ou issus de l'immigration ou venant des DOM-TOM cumulent, dès le plus jeune âge, toutes les difficultés. Les ZEP (ou avaient) pour but de tenter de surmonter ces difficultés, en donnant plus de moyens humains et financiers aux établissements scolaires, en favorisant la scolarisation précoce en maternelle, en encourageant le développement des associations culturelles, sportives ou d'aide aux devoirs... Les détracteurs des ZEP affirment qu'elles n'ont pas rempli leur mission, que l'écart



entre les résultats des établissements ZEP et non ZEP est resté le même. Mais qu'en aurait-il été sans la politique passée des ZEP ?

La loi de cohésion sociale de janvier 2005 a mis en place les "dispositifs de réussite éducative" avec trois volets : les équipes de réussite éducative, les internats de réussite éducative, le partenariat avec les grandes écoles et l'université pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de lycéens issus des quartiers sensibles. Pour cela, des crédits sont nécessaires : seront-ils réellement débloqués ou ne viendront-ils que compenser la baisse régulière des crédits d'État pour la politique de la ville ?

Le nouveau dispositif national mis en place à la rentrée 2006 par le ministre de l'Éducation nationale se fait sans moyens nouveaux. Il a pour logique de s'adresser aux individus (bourses au mérite, dérogation à la carte scolaire pour les élèves ayant une mention bien ou très bien au brevet) et non plus aux territoires. Or, il ne s'agit pas d'aider seulement les meilleurs mais de faire réussir tous les élèves. Si l'école doit traiter l'éducatif, il est nécessaire de traiter en même temps l'habitat, l'emploi, la santé, la sûreté.

Même si certaines collectivités locales font des efforts pour améliorer l'habitat social, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la mixité sociale dans les quartiers sensibles... et les autres. À quelques semaines des élections, le gouvernement présente en urgence une loi sur le droit au logement opposable c'est-à-dire pouvant donner lieu à un recours devant les tribunaux en cas d'impossibilité de trouver un logement. C'est une vieille revendication des associations s'occupant de ce problème. On peut regretter que le gouvernement ait attendu aussi longtemps pour faire voter une loi pour que tous aient le droit à un logement décent en 2012. Mais pour que cette loi ne soit pas un vœu pieux, il faudra que certaines villes acceptent de construire davantage de logements sociaux.

Pour que cette politique de la ville réussisse, il est nécessaire que les jeunes aient des perspectives d'avenir. Or, ils ont beaucoup de mal à trouver et à garder un emploi. Pour la première fois en période de paix, les enfants connaissent à leur entrée dans le monde du travail une situation moins favorable que celle de leurs parents.

À cela s'ajoute la discrimination à l'embauche. À niveau identique de formation (bac + 2), le taux moyen de chômage des étrangers pour la période 1997-2002 est quatre fois plus important que celui des Français. Dans le domaine de la santé, la médecine à deux vitesses est devenue une réalité. Combien de familles aux revenus modestes n'ont pas de mutuelles remboursant le ticket modérateur, les lunettes, les soins dentaires ? Les personnes bénéficiant de la CMU ne trouvent pas toujours de médecins ou de dentistes qui acceptent de les soigner.

La loi de prévention de la délinquance qui vient d'être votée privilégie la répression et l'approche sécuritaire au détriment des libertés individuelles.

La philosophie de la loi tend à faire peser sur les personnes en situation de précarité une logique de contrôle, de suspicion qui risque de les stigmatiser, plutôt que de leur permettre d'accéder aux droits fondamentaux (éducation, ressources, emploi, logement). Une place centrale est donnée au maire qui anime et coordonne le dispositif à travers la généralisation d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants). La loi modifie la législation sur le secret professionnel pour permettre le partage d'informations. Les professionnels de l'action sociale devront informer le maire lorsque des personnes ou des familles connaissent des difficultés sociales, éducatives ou matérielles graves.

L'ordonnance de 1945 est remise en cause par une pénalisation accrue : présentation immédiate des jeunes délinquants devant le magistrat pour mineurs, sanction possible dès l'âge de 10 ans, détention provisoire dès 13 ans. L'excuse de minorité (peine divisée par deux pour les mineurs de 16 à 18 ans) est maintenue mais Nicolas Sarkozy a annoncé à la télévision qu'il supprimerait immédiatement cette mesure s'il était élu à l'Élysée. Certes il faut combattre la délinquance, mais pas en portant atteinte aux droits fondamentaux des personnes, pas en renforçant l'arsenal répressif sans développer une prévention efficace.

La Ligue de l'enseignement s'est engagée tout au long de son histoire à renforcer la démocratisation culturelle, à lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination, plus particulièrement ces dernières années. Il lui paraît nécessaire de revisiter les conditions d'un "vivre-ensemble" harmonieux et pacifique. Dans une société au sein de laquelle progressent, montent insidieusement la violence, le populisme, les replis identitaires, les peurs de toutes sortes, la mobilisation générale doit être décrétée pour que tous ensemble, quelles que soient notre origine, notre couleur de peau, notre religion, nous puissions vivre dans une société où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité.

ICI & LÀ

France

• Église et société

Ne renonçant pas à intervenir sur les problèmes de société en tentant d'imposer leur "morale" particulière à la "légalité" républicaine définie par une majorité démocratiquement élue, certains représentants – et non des moindres – de l'Église catholique se sont attaqués au Téléthon pour s'opposer à certaines manipulations génétiques qualifiées d'"eugénisme". Ils ont pu mesurer leur audience à l'aune du succès de ce dernier Téléthon. Est-ce le discours que les malades atteints de maladies orphelines espéraient entendre ?

• Enseignement privé

"Je souligne que l'enseignement privé a bénéficié depuis dix ans d'une augmentation de postes de professeurs de 2 197 équivalents temps plein, alors qu'il accueillait 35 000 élèves en moins." Déclaration de Gilles de Robien lors du débat parlementaire sur le budget 2007 (le 17 novembre 2006). Où est l'égalité entre l'enseignement public et le privé ?

• Enseignement privé (bis)

"Si la loi Debré n'existait pas, l'enseignement catholique en France poserait moins de problèmes, tant sa surface serait réduite et confidentielle", dit le président de l'Assemblée plénière des évêques le 5 novembre 2006. Le projet de l'UMP entend donner plus de liberté d'implantation des établissements privés sous contrat et permettre aux parents qui le veulent de scolariser leurs enfants dans le privé. N'y a-t-il pas là une volonté politique d'affaiblir le service public ?

• Enseignement privé (ter)

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a affirmé le 17 novembre dans "La Croix" qu'il n'était pas demandeur de la loi du 13 août 2004 modifiée le 23 avril 2005 et dont l'article 89 impose implicitement aux communes de participer aux frais de scolarité d'enfants dont les parents choisissent une école privée hors de leur commune de résidence. "L'école des communes est d'abord celle de la République, gratuite et laïque, et elle reste la seule devant être prise en charge de manière obligatoire", est-il affirmé dans une résolution de congrès de l'Association des maires ruraux de France.

RENDEZ-VOUS
MANIFESTATIONS

UFOLEP :

- Du 29 janvier au 4 février : premier tour de la coupe de printemps de volley-ball – Département
- Le 3 février : badminton : tournoi des jeunes à Ferdinand-Buisson – Clermont-Fd
- Le 4 février : cross de la Fraternelle de Château-Gaillard à Thiers Iloa et concours de pétanque UFOLEP à la Maison des boulistes à Clermont-Fd
- Le 11 février : championnat régional individuel de tennis de table à Moulins et critérium de tir à l'arc à Romagnat
- Le 25 février : cross à Billom
- Les 3 et 4 mars : gymnastique sportive championnat départemental (féminin) à Lempdes

- Le 4 mars : critérium départemental d'escalade à Clermont-Fd au gymnase Robert-Pras

USEP

- Les 1^{er} et 2 février : jeux de lutte maternelles / CP à la Maison des sports de Clermont-Fd
- Le 7 mars : cross départemental à Volvic (site de la Société des eaux)

Culturel

- Les 9 et 10 février : regroupement culturel à Orcet
- Du 2 mars au 4 mars : FIA UFOLEP (formation d'animateurs) à Riom
- Le 4 mars : ballet du Grand Théâtre de Genève à Clermont-Fd
- Le 5 mars : soirée danse d'Israël avec Dany Benshalom à Clermont-Fd

- Les 10 et 11 mars : formation danses du Portugal à Clermont-Fd et stage clown à Clermont-Fd

FORMATIONS

UFOLEP :

- Le 19 janvier, le 2 février et le 23 mars : randonnée stage technique "perfectionnement su la météo" à Clermont-Fd
- Les 10 et 11 février : tir à l'arc : formation d'arbitres à Pont-du-Château
- Du 16 au 18 février : APE : formation initiale d'animateur au lac Chambon
- Les 24 et 25 février : tir à l'arc : formation initiale d'animateur à Vichy et tir à l'arc : stage technique à Vichy
- Le 24 février : pétanque : formation initiale d'officiel

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP, dans le cadre des activités physiques d'entretien, a clôturé l'année 2006 en organisant un stage de découverte sur les danses orientales. Une trentaine de licenciés ont été accueillis dans une ambiance conviviale par l'Association vivre ensemble au Crest (AVEC) dans la grande salle des loisirs du Crest et ont pu s'initier aux rythmes chauds et ensoleillés que sont les danses orientales.

Au 2^e trimestre 2007, auront lieu des stages de karaté training et de danse country.

L'UFOLEP présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents.

UFOLEP du Puy-de-Dôme - 04 73 14 79 12 - Ufolep63@fal63.org



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UFOLEP

En plein développement...



Assemblée générale du comité régional UFOLEP, avec à la tribune (de gauche à droite) : Didier Boudonnat, Jean-Claude Alliot, Jean-Claude Dauphant, Colette Promerat, Claude Chanudet.

Le comité régional de l'Union française des œuvres laïques et d'éducation physique (UFOLEP), ce sont 28 000 licenciés, 520 associations et 40 activités sportives. Plus de quatre-vingts personnes ont assisté, samedi 2 décembre 2006, à l'assemblée générale de l'UFOLEP Auvergne à Falexpo, place Delille à Clermont-Fd. Dans son discours d'ouverture, le président Jean-Claude Alliot a présenté le comité dans son contexte politique notamment les valeurs prônées par l'UFOLEP "laïcité-citoyenneté - solidarité" et a insisté sur la confiance accordée par Anna Aubois, la vice-présidente chargée des Sports du Conseil régional et par Yannick Barillet, directeur régional de la direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Dans son rapport d'activités, le secrétaire général, Jean-Claude Dauphant, a repris les priorités du plan régional de développement : les activités traditionnelles,

le public de plus de 55 ans, les activités de pleine nature, la multi-activité, ainsi que l'avancement sur un projet de site Internet, et a dressé le bilan sur la formation fédérale avec plus de 900 journées/stagiaires. Après la présentation du rapport financier effectué par le trésorier Claude Chanudet, l'assemblée générale se termine par l'intervention de Didier Boudonnat, président de l'Union régionale des fédérations d'association laïque (URFAL), rappelant le lien étroit qui unit l'UFOLEP et la Ligue de l'enseignement. Après les différents rapports qui ont montré la bonne santé de l'UFOLEP régionale, des récompenses ont été remises à des bénévoles ou des associations de la région particulièrement méritantes. Les trophées des différents challenges en poursuite sur terre et en kart-cross ont été distribués à l'issue de l'assemblée générale.

Signature d'une convention entre la Ville de Clermont-Fd et la FAL



Jean-Claude Dauphant, Georges Dassaud et Serge Godard lors de la signature de la convention le 12 décembre dernier.

Considérant que la Ville de Clermont-Fd souhaite développer des actions socioculturelles en faveur de l'ensemble de la population de la commune, Considérant que la FAL participe, sur le territoire de la commune, à la mise en œuvre d'une politique publique d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale, Sur la base de ce constat, la Ville et la FAL ont décidé de coopérer en vue de renforcer l'efficacité de leurs actions dans le respect de leurs responsabilités respectives. Pour cela, une convention a été signée le 12 décembre 2006 par Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand et Georges Dassaud, président de la FAL en présence de nombreux élus et administrateurs. Dans ce partenariat, la Ville de Clermont-Ferrand reconnaît la FAL comme un acteur privilégié dans les domaines de l'éducation, des centres de

vacances, de l'action culturelle et du sport pour tous. Notre fédération, grâce à l'aide financière accordée, s'est engagée à poursuivre ses activités sur la Ville de Clermont-Fd dans les domaines suivants : ■ fédérer les associations ; ■ poursuivre le travail de communication avec *Auvergne laïque* ; ■ prévenir les risques associatifs avec le service APAC Assurances ; ■ renforcer l'action culturelle par des actions de formation, de rencontres, d'événements artistiques... ; ■ permettre aux enfants de la commune de participer aux séjours et centres de vacances ; ■ favoriser les pratiques sportives au sein de ses deux fédérations : l'USEP et l'UFOLEP. Des rencontres régulières sont programmées entre les différents services de la FAL et la Direction de l'Animation pour la Jeunesse et les Loisirs.



Assurances : attention !

N'oubliez pas que dans le montant de l'affiliation de l'association ne figure aucune part pour l'assurance. Celle-ci se retrouve dans le montant de l'adhésion individuelle de chaque personne physique.

En conséquence, une association qui n'aurait aucun adhérent ne serait pas assurée.

Avec très peu d'adhérents et un public non adhérent lors des manifestations organisées, un contrat temporaire ou une convention sont indispensables. À défaut, la délivrance d'attestation d'assurance est impossible.

Les contrats mobilier-matériel doivent être mis à jour chaque année surtout pour le "matériel à haut risque". Attention ! Sans cette actualisation, l'association victime d'un sinistre peut ne pas être indemnisée.

En cas de doute, contactez-nous rapidement au 04 73 14 79 10.

Amilclub de Croix-Neyrat

Une association en excellente santé !



Auvergne laïque : Bonjour Alex, peux-tu nous parler de l'origine de ton association ?

Alex Peny : Notre association est née le 1^{er} septembre 1975. À cette époque, pour faire le pendant des amicales laïques proches des écoles, l'État souhaitait faciliter sur toute la France la création de mille clubs de sports et de loisirs. D'où les noms choisis de Mille Club, Mil'Club ou comme pour nous Amilclub, contraction de Amitiés Laïcité Club. L'État fournissait alors le bâtiment, à charge pour la commune de l'entretenir.

A. L. : Quelles activités peut-on trouver à l'Amilclub ?

A. P. : Elles sont variées. 70 jeunes pratiquent le judo ou le tennis ; 280 adultes la gymnastique, le tennis, la natation, la randonnée pédestre, le cyclotourisme ou le cycloport, la danse rock ou de salon, la couture, le Scrabble ou les jeux de cartes.

A. L. : De quel encadrement disposez-vous ?

A. P. : Il y a un animateur par section, quatre d'entre eux sont rémunérés et les autres sont bénévoles.

A. L. : De quels locaux disposez-vous ?

A. P. : Outre la salle du Mille Club proprement dite, la mairie met à notre disposition la salle Jacques-Brel pour nos activités gym, judo et danse, la maison de quartier de Croix-Neyrat pour diverses manifestations et le gymnase du secteur pour l'activité tennis ainsi que quelques courts extérieurs.

A. L. : Est-ce difficile pour votre association de fonctionner dans les quartiers nord de Clermont ?

A. P. : Non, au contraire la dimension sociale de notre association et la cohésion qu'elle engendre participent d'une dynamique qui veut promouvoir la stabilité dans

tout le quartier. Cette stabilité se retrouve chez les responsables de l'association. Par exemple, Denise Délias s'est vu remettre la médaille Jeunesse et Sports pour 30 ans de bénévolat au sein de l'Amilclub.

A. L. : Quelles sont vos manifestations les plus importantes ?

A. P. : L'Amil'Pattes, l'une des plus célèbres randonnées pédestres du secteur, qui a réuni, pour sa 27^e édition, le 5 novembre dernier, 370 participants sur des circuits de 12, 18, 26 et même 34 km jusqu'au puy des Goules. Mais aussi la journée "A tous sports" ainsi que nos rassemblements cycloports annuels qui attirent des participants de toute la région ou nos tournois de tennis.

A. L. : Quels rapports entretenez-vous avec la FAL ?

A. P. : Nos partenariats sont multiples. Nous participons à l'assemblée générale, nos animateurs bénéficient de diverses formations UFOLEP, nos dirigeants de formations spécifiques. Nous suivons également les journées multisports pour les plus de 55 ans ou des recyclages AFPS.

A. L. : Que souhaitez-tu ajouter ?

A. P. : Même si comme dans toutes les associations, nous rencontrons parfois quelques difficultés, les satisfactions que nous éprouvons à fréquenter l'Amilclub sont énormes. Les membres du bureau sont particulièrement impliqués et notre nombre d'adhérents témoigne de notre bonne santé. Nous invitons toutes celles et tous ceux d'entre vous qui le souhaitent à nous rejoindre et notamment le 25 mars 2007 dans le cadre des Marches du piéton que nous organisons en partenariat avec diverses associations du quartier, la maison de quartier et le journal *La Montagne*.

Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Ceyrat Gérer une association au quotidien

Auvergne laïque a rencontré Nicole Gariopeau, présidente du foyer des jeunes et d'éducation populaire de Ceyrat.

Auvergne laïque : Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Nicole Gariopeau : Le FJEP a été fondé en 1973. Les activités se sont développées au fil des années et nous tournons actuellement avec un effectif de 350 à 400 adhérents. 80 % d'entre eux sont résidents de la commune, les autres viennent des communes limitrophes, Beaumont, Romagnat, Saulzet, Saint-Genès-Champagnelle... afin de pratiquer des activités qu'ils ne trouvent pas chez eux.

A. L. : Quels types d'activités physiques proposez-vous ?

N. G. : Nous n'avons pas d'activités sportives à proprement parler. Il y a sur la commune suffisamment d'associations sportives pour répondre aux besoins sans que nous ajoutions de la concurrence. Cependant, dans le cadre d'activités physiques, nous proposons un forfait gym mixte avec des cours de gym douce, gym tonic, step, stretching, gym d'entretien, renforcement musculaire, step, TBC (Total Body Conditioning). La particularité consiste dans la mise en œuvre de ce forfait pour lequel on peut prendre des carnets de 10 tickets à 42 euros et choisir une heure d'activité différente avec chacun de ces tickets.

D'autre part, la section dance-jazz connaît un réel succès avec plus de 100 adhérents, essentiellement des femmes et des jeunes. Nous proposons également dans



les activités physiques des cours de hip-hop et de danse orientale.

A. L. : Vous ne vous cantonnez pas dans les activités physiques...

N. G. : Nous proposons des activités de couture, peinture, Scrabble, bridge, de théâtre - jeux dramatiques. Nous organisons aussi des stages divers et originaux comme l'an passé avec l'initiation à la confection du foie gras frais en terrine.

A. L. : De quel encadrement bénéficiez-vous ?

N. G. : Bien entendu, une majorité de bénévoles aident à la vie de l'association mais il nous faut également des salariés pour certaines activités. La gestion en est assurée par un cabinet comptable.

A. L. : Avez-vous des difficultés de fonctionnement ?

N. G. : Au point de vue des locaux, nous avons l'avantage de bénéficier de l'Espace culture et congrès Henri-Biscarrat, mis gracieusement à notre disposition par la municipalité. Toutes nos activités se déroulant en ce même lieu, cela nous facilite l'organisation. Le problème que nous rencontrons tient plus à l'effet de zapping de certains adhérents. Ceci pose des problèmes d'activités. Par exemple, pour la section danse orientale, nous sommes passés de 53 adhérents l'an passé à 22 cette année. Il faut gérer au quotidien.

ÉCHOS

Foyer rural Sayat-Argnat

Soirée antillaise. Le foyer rural Sayat-Argnat organise le samedi 3 mars à 19 h 30 à la salle polyvalente de Sayat sa traditionnelle soirée à thème et vous emmène cette année aux Antilles. Le groupe antillais Conodor animera la soirée par un spectacle, des chants, des percussions. Puis la nuit se poursuivra en musique pour vous faire danser le zouk, la biguine... Repas typique. Ambiance assurée. **Réservation avant le 21 février** au 04 73 62 89 58 ou 06 33 10 64 06 ou 06 33 14 47 65.

Carnaval. Le foyer rural Sayat-Argnat vous donne rendez-vous le dimanche 25 mars à 14 h à la salle polyvalente de Sayat pour le départ du défilé, dans les rues du village, en compagnie de musiciens. Déguisements, maquillages seront les bienvenus...

Saint-Éloy-les-Mines : l'arbre de la Laïcité

Lors de l'assemblée générale, les amicalistes ont planté un "arbre de la Laïcité". Le président a donné lecture de la déclaration suivante :

L'arbre de la laïcité

Un engagement de l'amicale

Sur notre terrain de La Vernade, auprès de notre ancien local, Paul Grand plantait en 1989, un arbre de la Liberté et de la Laïcité. Depuis nous sommes au cœur de la ville.

Nous avons pensé, lors du dernier Conseil d'administration, qu'il serait bon de planter un arbre. Nous avons choisi un arbre de la Laïcité : le marronnier pourpre.

C'est le symbole de notre engagement laïc à une époque où sa valorisation médiatique est bien timide.

La barbarie des intégrismes est à nos portes, régulièrement chez nous. Il nous faut faire pression sur tous les pouvoirs pour que le matraquage idéologique, les forces économiques et les poids administratifs laissent de la place à l'échange et à la confrontation des idées.

Cet arbre que nous plantons se fait dans cette espérance. Sur le terreau fertile de la population éloysienne, brassage réussi de gens d'origines et de cultures diverses, il est particulièrement prometteur. Vive la laïcité à Saint-Éloy !

DDEN : conférence de presse du 11 décembre 2006

Les DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale) ont tenu à marquer le 120^e anniversaire de la loi Goblet par une conférence. Elle a été animée par G. Fourt, président de l'union départementale des DDEN de Puy-de-Dôme, assisté des membres du bureau, et a reçu la visite de M. Léotoing, inspecteur adjoint de l'inspection académique.

Moins connue que les lois Jules Ferry qui l'ont précédée, cette loi n'en est pas moins essentielle, puisqu'elle en assurait la mise en pratique en créant l'enseignement primaire sous une forme qui pour l'essentiel perdure encore, à des détails techniques près, de nos jours. René Goblet venait de relayer aux commandes de l'Instruction publique Jules Ferry, dont il partageait la quasi-totalité des convictions, et qui était devenu président du Conseil.

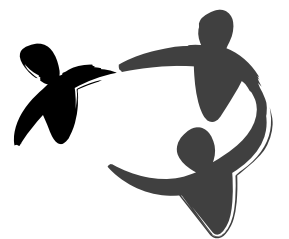
C'est dans ce cadre conjointement à l'euphorie due au développement technique de cette période ainsi qu'aux désirs de revanche militaire que sont apparues les grandes lois sur l'enseignement et que sont nés les délégués cantonaux, fonctionnaires bénévoles, ce qui leur donne une grande liberté d'appréciation, avec mission d'inspecter l'environnement matériel des écoles primaires et de conforter l'implantation de l'enseignement d'État laïc sur notre territoire.

Si la place de l'enseignement n'est plus discutée de nos jours, si le secondaire, qui n'acceptait à l'origine que quelques éléments du primaire, en est maintenant le prolongement systématique, si les délégués cantonaux sont devenus DDEN, ils ont vu leur rôle s'adapter à l'enseignement tel qu'il est conçu de nos jours et restent les nœuds d'un maillage essentiel pour l'Éducation nationale.

La création, dans le cadre associatif, de leurs unions départementales et de leur fédération nationale leur permet une représentation à tous les niveaux et une reconnaissance de toutes les structures existantes et ils sont partie prenante dans un panel très éclectique d'interventions à but éducatif, dont la plus connue est le Concours national des écoles fleuries.

Nés militants laïcs auxquels est confiée une tâche complémentaire à celle de l'administration par le fait de l'Histoire, ils le resteront toujours : ils auront été à l'origine de la fondation des comités d'action laïque et continuent à œuvrer avec les autres organisations complémentaires de l'Éducation (Jeunesse au plein air et Pupilles de l'école publique, pour ne citer que deux noms connus de tous) ou à être engagés dans la défense de la laïcité.

N'oubliez pas : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 12 FÉVRIER 2007



CREDIT COOPERATIF

comme son nom l'indique

CRÉDIT COOPÉRATIF

33, boulevard Berthelot

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél. 04 73 19 56 90 - Fax 04 73 30 97 16

E-mail : chamalieres@coopanet.com

Constat

La France, pays des Lumières, s'est longtemps considérée comme la lanterne éclairant le monde.

À ce titre, elle ne devait montrer que le beau, le superbe : aussi, sauver les apparences était devenu quasi génétiquement français. Dans ce contexte, le handicap, souvent perçu, en plus, comme punition divine, devait être caché : socialement incorrect !

En conséquence, et contrairement à bien d'autres pays au niveau de vie comparable (Australie, Norvège...), la France accuse aujourd'hui un retard considérable en matière de traitement social du handicap, étant même, sur bien des plans, devenue la... lanterne rouge !

Fort beureusement, le sport s'avère être un des moyens privilégiés pour faire tomber les trop nombreuses barrières restantes, même si on note encore la gêne du sport valide à se définir par rapport au sport-handicaps : sport "ordinaire", "standard", "normal"... Ainsi, la médiatisation progressive des Jeux Paralympiques a permis à un public français de plus en plus large de recevoir une image, certes valorisante, mais aussi tout simplement humaine, du handicap, laquelle contribuera certainement à battre en brèche les derniers a priori et autres idées reçues.

Le sport est, en effet, par essence, l'expression, à la fois, de la liberté de mouvement et de l'immersion sociale d'un individu. Le sport représente ainsi, pour un handicapé, une possibilité de se réapproprier ces deux fondamentaux de l'humanité que les aléas de la vie auraient pu lui ôter définitivement, ce qui était le cas naguère. Toutefois, ce n'est qu'après une période de deuil d'un avant irrémédiablement disparu que pourra être entrepris un investissement dans un après auquel il faudra donner un sens nouveau. C'est aussi grâce aux progrès technologiques que des équipements adaptés, souvent de façon personnalisée, ont permis aux handicapés de retourner autant en pleine nature (fauteuil tout-terrain, handi-ski, joëlette...) que sur les stades ou dans les gymnases (prothèse de sprint pour amputés, handi-fix d'escrime, fauteuil de compétition pour les sports d'équipes ou l'atblétisme...).

Cela dit, les considérations ci-dessus sont essentiellement valables pour les handicaps physiques (moteurs) et sensoriels (déficients visuels et auditifs) dont les pratiquants peuvent aussi devenir des dirigeants de leurs fédérations spécifiques respectives. Ce n'est pas le cas du sport adapté où les pratiquants sont déficients - ou malades - mentaux : c'est la caractéristique singulière de la FFSA dont l'encadrement doit élaborer des activités en tentant de se mettre le plus précisément possible à la place de ceux à qui elles sont destinées. Ce qui n'est pas chose facile tant le risque de surprotection du plus faible peut parfois devenir un écueil à la prise en compte de son besoin d'épanouissement !

Robert Fassolette,
professeur de sport,
réfèrent sport et handicaps
au CREPS de Vichy



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées doit permettre à chacun de prendre part à la vie sociale en organisant la vie collective autour du principe d'accessibilité, entendu au sens le plus large, et en prenant en compte tous les types de handicaps.

L'accessibilité aux pratiques sportives ne se résume pas uniquement à la mise aux normes techniques des équipements mais à la possibilité pour les handicapés physiques, mentaux ou sensoriels de pouvoir pratiquer un sport, facteur de cohésion sociale.

Si cette pratique est individuelle, c'est déjà un atout important pour le mieux-être du handicapé. Si en plus, elle peut se pratiquer en groupe et au sein d'une association sportive traditionnelle, alors là, l'isolement est rompu, l'intégration réussie par le dialogue et le partage. En s'engageant toujours aux côtés des

Pratiques sportives

La Fédération française handisport



La Fédération française handisport a vu le jour en 1963 ; déclarée en préfecture des Hauts-de-Seine le 16 mars 1983. Fédération déléguée depuis le 2 août 1989, elle relève du ministère des Sports. Membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du Comité international paralympique (IPC), administrée par un comité directeur fédéral de 24 membres, dont un médecin, la FFH n'a de cesse, par le biais de ses commissions, de faire la promotion du sport et de ses bienfaits pour toute personne en situation de handicap physique, moteur et sensoriel. Elle est forte de 26 comités régionaux, 56 comités départementaux, 550 clubs, 16 000 licenciés.

Des activités sportives, il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux. Que ce soit en loisir ou en compétition, chacun peut trouver "sport à son pied". En effet, 45 sports sont proposés : athlétisme, basket-ball, torball, ski, escrime, natation, tir à l'arc, tir sportif, céci-foot, plongée, biathlon, triathlon, judo, etc.

Les missions de la FFH sont entre autres d'organiser des formations : le brevet d'État d'éducateur sportif handisport, et dans un souci constant d'intégration avec les autres fédérations, un certificat de

qualification handisport en deux modules, s'adressant aux BEES et leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour entraîner les personnes handicapées.

Elle assure une représentation politique non négligeable pour la reconnaissance à part entière des sportifs handicapés. Elle organise des stages d'entraînement (une centaine par an) et s'applique à développer la pratique sportive à l'égard

des jeunes. Ses actions ne s'arrêtent pas là ! La promotion des activités de pleine nature n'est pas en

reste (escalade, canoë-

kayak, randonnée, etc.), sans compter l'organisation de nombreux championnats de France ; et, cerise sur le gâteau, la préparation des équipes paralympiques dans 17 disciplines (14 d'été, 3 d'hiver).

La France a excellé lors des derniers Jeux paralympiques puisqu'elle a remporté 74 médailles : 46 pour les hommes et 28 pour les femmes, 18 médailles d'or, 26 d'argent et 30 de bronze ! Encore plus que les valides aux J.O.

Marie-Claire Le Prévost
Présidente du Club arverne
handisport et du comité
départemental handisport 63

L'UFOLEP s'engage

✓ À l'échelon national : le 21 novembre 2006, l'UFOLEP et la Fédération française du sport adapté ont signé une convention de collaboration. Une commission mixte paritaire est constituée au plan national pour élaborer des projets d'actions communes.

✓ À l'échelon local : il est recommandé aux comités régionaux et départementaux de mettre rapidement en place des commissions mixtes dont les initiatives et actions seront coordonnées par la commission mixte nationale.



Un exemple. L'UFOLEP 63 n'a pas attendu la signature de la convention entre l'UFOLEP nationale et la FFSA pour s'engager dans l'action. En effet, le foyer Richelieu de Clermont-Fd accueillant des handicapés mentaux est adhérent à la FAL 63 et de nombreux résidents sont licenciés à l'UFOLEP.

Il a accueilli dans ses locaux un stage national UFOLEP d'activités physiques d'entretien pour les personnes présentant un handicap mental. Ce stage était organisé par l'UFOLEP 63 en liaison avec la commission nationale APE et la Fédération française du sport adapté. À noter que les animateurs du foyer Richelieu participent aux formations UFOLEP et qu'une animatrice des activités physiques d'entretien a suivi un stage de langue des signes pour faciliter l'accueil éventuel de sourds ou malentendants dans les cours.

Enfin, début juillet 2007 à Gerzat, le comité départemental UFOLEP organise le Championnat national UFOLEP de pétanque. Les équipes de l'A.S. du foyer Richelieu y participeront dans la délégation puydômoise.

plus démunis ou des personnes en difficulté, la FAL entend ne laisser personne sur le bord du chemin. Déjà au sein de l'UFOLEP et de l'USEP, des initiatives ont été prises ; il convient de les conforter, de les développer.

Ce dossier souhaite éclairer un peu plus notre connaissance des problèmes du handicap et comment les aborder et aider à les résoudre. Qui n'a pas été étonné, voire émerveillé, par les performances des athlètes lors des Jeux paralympiques ?

Moins médiatisées, mais tout aussi importantes, les organisations regroupant les handicapés mentaux et/ou physiques permettent à chacun de se surpasser et de se mettre en valeur. La joie, la fierté exprimées par les participants sont une récompense incommensurable pour les organisateurs de telles rencontres. À nous, au sein de nos associations, de tendre la main à ceux qui souvent n'osent pas faire le premier pas.



REPÈRES

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 63
 Référent sport et handicaps :
 Laurence Benezit
 Tél. 04 73 34 99 70
 E-mail : laurence.benezit@jeunesse.sports.gouv.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT 63
 Marie-Claire Leprévost
 68, chemin des Palisses
 63430 Pont-du-Château
 Tél. 04 73 83 41 07 / 06 82 94 08 53
 E-mail : handisport63@wanadoo.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ 63
 Catherine Lori
 15, rue du Pré-de-la-Reine
 63000 Clermont-Fd
 Tél./Fax 04 73 91 27 69

Sportives et handicaps

La Fédération française du sport adapté

Qui a une idée précise de la FFSA ?

La FFSA, c'est la Fédération française du sport adapté, la fédération qui développe, coordonne et contrôle la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap mental et/ou physique.

La FFSA s'appuie sur le fait que le sport est un complément précieux aux soins, à l'éducation et au travail. Les efforts sont parfois spectaculaires, dépassant toute attente pour ces sportifs dont la devise est : "À chacun son défi."

La FFSA, créée il y a 30 ans, a délégué au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle est membre du Comité national olympique et sportif français, de l'INAS FID (Fédération internationale pour personnes déficientes intellectuelles qui regroupe les organi-



quent par juxtaposition d'ateliers consacrés à un geste et développent la coordination.

Le sport adapté se développe aujourd'hui en direction des personnes vieillissantes malades mentales et en milieu scolaire.

Un résultat exceptionnel aux Championnats du monde d'athlétisme en Australie en octobre 2005 est à mettre à l'honneur de la FFSA : l'équipe de France sport adapté a été médaillée d'argent par équipe.

À chacun son défi, à chacun son rythme.

Docteur Jacques Roussel
 Président de la Ligue d'Auvergne du sport adapté

sations nationales de 87 pays), du Comité paralympique français et autres instances. Elle est forte de près de 30 000 licenciés dans 600 associations. Elle propose la pratique de nombreux sports en convention avec les fédérations ordinaires. La Ligue d'Auvergne du sport adapté regroupe près de 1 000 athlètes et développe la pratique du basket, judo, natation, équitation, escalade, pétanque, tir à l'arc, voile, etc.

La spécificité du sport adapté est les activités motrices, véritable pratique sportive validée pour les personnes en situation de lourd handicap mental. Elles enseignent les gestes de base des activités physiques et sportives, se prati-



L'USEP s'engage

✓ Le comité départemental USEP, l'inspection académique et le comité départemental du sport adapté vont signer une convention de partenariat pour l'organisation de compétitions communes. Celle-ci officialisera ce qui existait déjà ponctuellement. Les enfants dépendant des établissements spécialisés auront la possibilité de participer aux compétitions départementales traditionnelles : cross de Volvic, journées d'athlétisme, journées de sports collectifs, etc. De plus, afin d'être également acteurs des organisations, deux établissements spécialisés organisent des rencontres fin mai/début juin dans le cadre des Usepiades. Il s'agit de l'ARERAM de Pompignat qui recevra les écoles inscrites pour le tennis de table et le centre Michèle-Dapogny de St-Éloy-les-Mines pour l'escalade, entre autres. Rappelons que dans le cadre des Usepiades, les enfants sont également acteurs dans l'organisation des épreuves.

Quels vœux pour 2007 ?

Chers amis, élus et collaborateurs,

Il ne vous a pas échappé qu'au rythme inexorable du temps qui passe, et c'est la loi de la nature, nous venons de franchir le seuil d'une nouvelle année.

Permettez-moi d'abord, en priorité et en toute sincérité, de présenter à chacun de vous, au nom du CA de notre fédération, nos meilleurs vœux et souhaits pour 2007. Dans mon esprit, ces vœux ne sont pas de vaines et rituelles incantations, ils traduisent un sentiment fort d'amicalité, de solidarité, quels que soient les aléas de la vie qui, hélas, nous touchent ou peuvent nous toucher dans notre quotidien et dans notre environnement. À mi-chemin de nos espérances individuelles et de nos attentes collectives, nous savons tous qu'en 2007, il y aura d'importantes élections.

Au-delà de l'épidémie de "présidentialité aiguë" à laquelle nous assistons et au-delà des jeux de rôle auxquels nous allons assister, formulons le vœu que sagesse, pragmatisme et raison fassent que, quel que soit le président élu, cette valeur de solidarité s'impose vraiment comme le 4^e symbole de nos valeurs républicaines.

Il faudrait bien qu'un ordre économique nouveau, plus respectueux des hommes et de la planète, oriente les décideurs d'avenir.

Notre mouvement d'éducation populaire sera attentif à ces échéances.

Car nous, les associatifs, nous savons bien que l'action collective pèse sur les décideurs pour faire avancer les choses. Au nom de la fédération, je formule le vœu qu'en 2007, chacun de nous, chaque adhérent s'implique, aujourd'hui encore plus qu'hier, dans la vie collective et joue son rôle de citoyen engagé.

Pour nous, le militantisme, la générosité et la fidélité à nos valeurs sont des atouts à long terme, alors je souhaite que dans notre association, chacun continue à venir y travailler, avec cette dimension militante et généreuse qui nous caractérise, au service des associations affiliées et de leurs adhérents.

Je suis d'un naturel plutôt optimiste, alors pour conclure, permettez-moi de paraphraser Martin Luther King : "I have a dream." Oui, j'ai un rêve : que, pour chacun de nous, 2007 soit une meilleure année que 2006.

S'il est permis de rêver, il est aussi permis de croire aux utopies car les utopies d'aujourd'hui se réaliseront un jour si nous en avons la volonté.

Georges Dassaud,
président de la FAL

Avec les DDEN

Être, devenir DDEN

D'abord, sait-on bien ce qu'est un DDEN ? Question préliminaire, mais récurrente, à laquelle il convient de répondre de façon précise, tant il court de folles rumeurs à ce sujet. Un DDEN, c'est, pour le côté légal, un fonctionnaire bénévole auquel a été confiée une mission d'inspection. Fonctionnaire, il rend compte aux autorités compétentes en priorité : corps d'inspection, à l'origine de sa nomination, maire de sa commune d'exercice, son rapport visant l'environnement matériel de l'école, et à elles seules. Bénévole, il est libre d'appréciation ; son commentaire en est d'autant apprécié. Membre de la communauté éducative, il participe au conseil d'école ; aussi lui demande-t-on comme a priori essentiel de montrer qu'il s'est intéressé par le passé aux problèmes et à la vie de l'école.

Il n'est pas explicité par la loi, mais suggéré par les qualités requises, qu'il conçoive sa mission en termes de qualité du service fourni aux enfants, tant sur le plan pédagogique que de l'accueil, et que lui, qui est un peu la mémoire de l'institution, ait une conception futuriste de l'école de l'avenir. Si notre enseignement primaire s'est concentré pendant trois quarts de siècle environ sur la préparation du certifié (un progrès absolu !), il est maintenant devenu l'antichambre du bac ! Quels buts lui seront assignés dans un autre quart de siècle ?

Historiquement, le corps des délégués a été créé pour assurer la mise en place de l'école républicaine et laïque ; maintenant que ses assises en sont établies, il lui faut repenser cette fonction en termes de développement, mais hélas parfois aussi de défense devant des grignotages abusifs, si ce n'est des attaques, sous des prétextes divers.

Les unions départementales, la fédération nationale, sont un maillage associatif performant qui assure, pour une cotisation modique, outre les indispensables contacts entre nous et un secteur de documentation, notre représentation auprès du ministère de l'Éducation ainsi que des organes extérieurs. Elles sont aussi un terrain d'interventions au bénéfice des enfants : concours à vocation pédagogique, regroupements sportifs ou choraux...

Alors qui peut prétendre devenir DDEN ? C'est élémentaire ! Tout citoyen français, excepté les professeurs des écoles en exercice (dont le bénévolat serait contesté), pourvu qu'il se reconnaisse dans le filigrane que je viens de tracer. Quant au statut d'élu, ou à l'état de parent d'élève (du primaire), s'ils ne sont pas incompatibles avec une éventuelle nomination, ils risquent de poser des problèmes de choix de l'école d'affectation sur le plan légal ou déontologique, car les DDEN sont chatouilleux pour respecter leur liberté d'appréciation. Je remercie ici tous les DDEN, qui ont brigué avec succès une fonction élective incompatible de jure ou de facto et ceux qui ont manifesté leur désir de s'éloigner du terrain, mais qui ont tenu à rester DDEN... sans école ! Ils sont un encouragement pour tous les autres.

Aussi, ami lecteur, si tu n'as pas trop été rebuté par ce qui précède et si tu es tenté de participer un tant soit peu à ce grand élan que sera toujours l'éducation, pour nous rejoindre, il suffit de contacter la délégation la plus proche de ton domicile ou de ton lieu de travail ; à défaut l'union départementale, cité scolaire Jean-Jaurès, 14, rue Albert-Mallet, 63000 Clermont-Ferrand, tél. 04 73 92 35 85, courriel : dden-ud.63@wanadoo.fr.

G. Fourn

Scolarugby 2005/2007



En septembre et octobre 2007, sera organisée en France la Coupe du monde de rugby. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et les fédérations du sport scolaire et universitaire ont décidé de participer à l'opération d'accompagnement proposée par la Fédération fran-

çaise de rugby. Elle permettra de faire bénéficier les élèves et les étudiants de l'impact sportif et culturel de cet événement à large dimension internationale. Pour ce qui concerne l'école primaire, l'opération d'accompagnement s'intitulant "Scolarugby" est placée sous la responsabilité de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). Scolarugby se déroule sur cinq

phases qui se répartissent dans le temps. Cette opération d'accompagnement, qui a débuté deux ans avant l'événement phare, a permis de mobiliser des milliers d'écoliers des classes de CE2, CM1, CM2 autour de la découverte et de la pratique scolaire du rugby ainsi que des dimensions culturelles.

Dans votre département, la phase départementale qui s'est déroulée les mercredi 15 et jeudi 16 novembre derniers a réuni plus de 350 enfants sur les installations du complexe G.-Fustier de Gerzat. Les enfants engagés par les différentes associations d'écoles ont participé à des tournois qui ont permis, d'après les résultats obtenus, de qualifier les équipes suivantes pour la phase régionale :

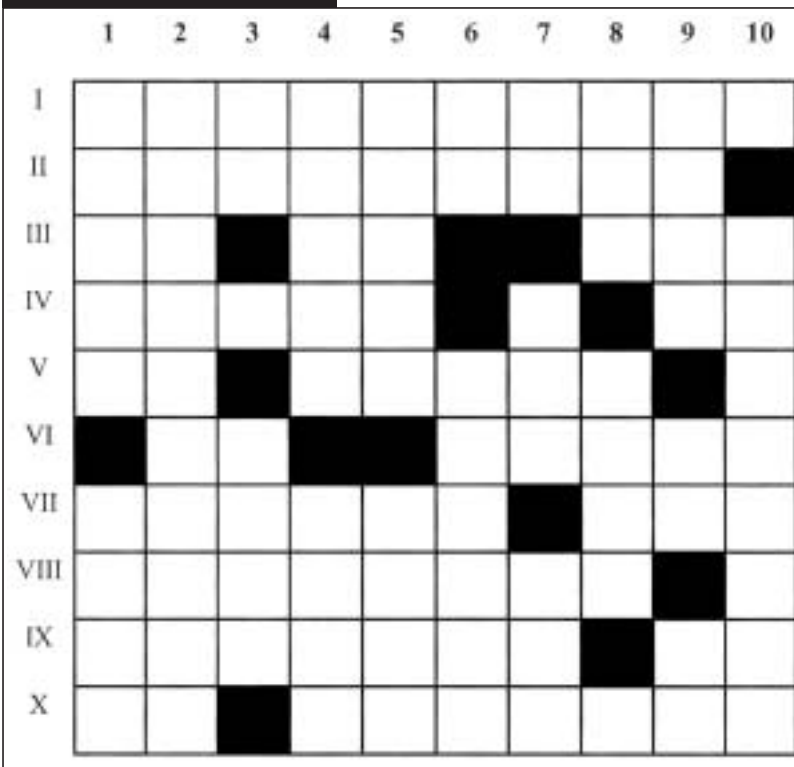
- Beauregard-l'Évêque : équipes CE et CM
- Blot-l'Église : équipes CE
- Chant-l'Étang : équipes CM
- Lempdes-Vaugondières : équipes CE et CM
- Malauzat : équipes CE et CM.

La phase régionale se déroulera le mercredi 2 mai à Issoire et permettra de déterminer les 8 associations d'écoles auvergnates qui se rendront à St-Étienne en octobre 2007 pour assister à un match de la Coupe du monde de rugby.

Humeur et culture

Humeur noire... bonne ou mauvaise humeur... selon l'humeur... ou l'heur de plaire ou de déplaire. Il y avait eu Marcel Bozonet "remercié" sans ménagement de son travail à la Comédie-Française et remplacé vite fait par une comédienne de la maison. Il y a maintenant Georges Lavaudant : 30 ans de théâtre public à Grenoble, à Lyon, à Paris dans ce théâtre de l'Odéon qu'il avait habité de ses rêves et de son énergie. Il espérait sans trop y croire en poursuivre la route... Lavaudant (59 ans, trop vieux ?) est remplacé par Olivier Py (41 ans et dont l'immense talent n'est plus à démontrer) par une nomination aussi brutale que très médiatisée. Remplacé Lavaudant, "remercié" lui aussi comme un domestique avec préavis de trois mois. Pour qui ? Pourquoi ? Surveiller, punir, humilier... montrer son pouvoir ? "Ceux qui me connaîtront n'auront pas la pensée que ce soit un effet d'une âme intéressée..." Tartuffe bouge encore !

Mots croisés n° 22



À dada...

HORIZONTAL

- I. Frotter avec de la paille.
- II. Difficultés de parcours.
- III. Pronom. Bougie. Garçon d'écurie.
- IV. Petit cheval. Cité biblique.
- V. Existes. Siège de cavalier.
- VI. Sur la rose des vents. Mille-pattes.
- VII. Lieu de dressage. Près de.
- VIII. Longueur d'avance pour le vainqueur.
- IX. Classée déclassée. Phonétiquement vieux.
- X. Pronom. Stimulant.

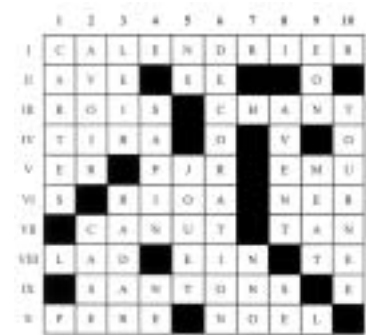
VERTICAL

1. Casquette. Cantine.
2. Soumission.
3. Mœurs. Mesure.
4. Actes désordonnés. Dieu du vent.
5. Obsède. Annonce la mort.
6. Langue. Lie des bottes.

7. Phase lunaire. Choisi. Moyen de transport.
8. Dans la ritournelle. À la fin de la ritournelle.
9. Fils d'Isaac. Fin de participe. Pige.
10. Peut commencer par un débouillage.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 21





APPEL À LECTEURS

L'opération "Lire et faire lire" appelle des retraités à transmettre bénévolement aux enfants le plaisir de la lecture. Ils ont pour mission de lire des histoires à des groupes de deux à six enfants volontaires : il ne s'agit donc ni de soutien scolaire ni d'apprentissage de la lecture.

Nous recherchons des lecteurs pour intervenir dans les écoles de : Larodde, Orbeil, Clermont-Fd Jules-Vallès, Michelet et Jules-Ferry maternelle et Beaumont Jean-Zay maternelle.

Merci de nous contacter au 04 73 91 00 42 ou au 04 73 14 79 11.

ÉCRIVAINS EN HERBE



"Gentillesse le loup"

Il était une fois, il y a très longtemps, un gentil loup. Il était si gentil que tout le monde l'aimait, même le petit chaperon rouge, même la mère du petit chaperon rouge, même la grand-mère du petit chaperon rouge.

Ce loup s'appelait Gentillesse.

Tout le monde voulait le caresser sauf le chasseur.

Le chasseur voulait tuer le loup et le loup, lui, voulait mordre le chasseur.

Un jour, le chasseur décida d'attraper le loup en lui courant après, mais il ne réussit pas car le loup courait trop vite.

Il construisit un lit piège mais il ne réussit pas car le loup dormait dans une tanière et pas dans un lit. Alors il fabriqua un piège avec un morceau de viande et une corde.

Le loup avait très faim, il s'approcha pour manger la viande. Il mit la tête dans la

corde et le chasseur tira l'autre bout de la corde et réussit à attraper le loup.

Le chasseur, très fatigué, décida d'aller se reposer sur le lit.

Heureusement, le petit chaperon rouge était en train de se promener.

Elle vit le loup attaché et le chasseur endormi.

Elle décida d'enfermer le chasseur dans son lit piège.

Elle prit un ciseau et coupa la corde qui attachait le loup.

Le loup est retourné vivre tranquillement dans la forêt avec le petit chaperon rouge son ami. Le chasseur n'est jamais revenu dans la forêt.

Histoire écrite et illustrée par les élèves de moyenne section école maternelle Pierre-et-Marie-Curie à Cébazat

Des Jean bien !

Le comité de rédaction de notre journal a vu coup sur coup ses deux derniers rédacteurs en chef passer la main : Jean Dossat et Jean Goigoux ont souhaité consacrer désormais l'essentiel de leur temps à leurs familles.

Ce départ simultané ne constitue pas leur premier point commun. Pratiquement contemporains, tous deux militèrent très jeunes au sein du monde associatif et notamment de l'USEP et de l'UFOLEP.

Entrés au Conseil d'Administration de la FAL en 1998 et 1999, ils furent l'un et l'autre vice-présidents et, dotés tous les deux d'un joli brin de plume, ils furent des acteurs déterminants de la rénovation de notre bulletin intervenue en janvier 2000. Attentifs à la marche du monde, aux évolutions de la société et aux soubresauts de la politique de nos gouvernements successifs, notamment à l'égard de l'école, ils furent pendant dix ans les piliers les plus solides de notre bulletin, prévoyant et effectuant les enquêtes, les reportages, les comptes-rendus et nourrissant *Auvergne laïque* d'échos significatifs et d'analyses aussi passionnées que lucides.

S'ils ont choisi de prendre une seconde retraite, nous savons bien qu'ils ne seront jamais des retraités de la laïcité et nous comptons sur eux pour alimenter le "Forum" de la page 8 !

À bientôt de vous lire, les Jean ! Et merci...

Théâtre

La Baie des Singes à Cournon

• Les 1^{er} et 2 février à 20 h 30 : "Réflexions d'un aspirateur" de Jean Stratonovitch - Les Ateliers du Capricorne

Animatis à Issoire

• Le 3 février à 15 h et 17 h : "Une journée en mer" Compagnie Enfance et Théâtre (à partir de 4 ans)

• Les 8 et 9 février à 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Eh pourquoi pas ?" Compagnie Théâtre du Jarnisy

Athnor à Montluçon

• Le 6 février à 20 h 30 : "Chat en poche" de Guy Feydeau - Théâtre de boulevard

Sémaphore à Cébazat

• Les 6 et 7 février à 20 h 30 : "Saulade - terres d'eau" Compagnie Dos à Deux - Théâtre gestuel

• Les 27 et 28 février à 20 h 30 : "Elf, la pompe Afrique" Compagnie un Pas de Côté

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

• Le 14 février à 14 h 30 : "La sorcière du placard à balai" par le théâtre Ombre et Lumière

• Le 21 février à 14 h 30 : "Pour l'annonce" par le théâtre Ombre et Lumière - spectacle pour enfants à partir de 5 ans

Comédie de Clermont - Scène nationale

• Les 27, 28 février et 1^{er} mars à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Électre" de Sophocle mise en scène et scénographie Philippe Calvario

Graines de spectacles à Clermont-Fd

• Les 1^{er} et 2 mars à 14 h 30 et 18 h 30 : "Ka-o" Théâtre de Cuisine - Théâtre et danse à partir de 4 ans

Le Petit Vélo à Clermont-Fd

• Du 6 au 8 mars à 20 h 30 : "Avant la retraite" de Thomas Bernhard Compagnie Agathe Alexis

Danse

Comédie de Clermont - Scène nationale

• Le 8 février à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Sur les traces de Bartók" par l'Honved Ensemble

• Le 4 mars à 15 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : Ballet du Grand Théâtre de Genève

Le Gamounet à St-Bonnet-près-Riom

• Les 10 et 11 février : "Étude des styles" avec Didier et Éric Champion (niveau confirmé) et "Les pas de base" avec Laëtitia Pilorget et Sonia Rogowski

Graines de spectacles à Clermont-Fd

• Le 27 février à 14 h 30 et 18 h 30 et le 28 février à 15 h : "Fais-moi signe" Compagnie Les Orpailleurs - Danse à partir de 10 ans

Concerts-spectacles

Ville de Blanzat

• Le 27 février à 20 h 30 au foyer rural : "Histoires post-it & Parle moi d'amour" Marionnettes adultes à partir de 14 ans

PAR ICI LES SORTIES

"Avant la retraite" au Petit Vélo



Athnor à Montluçon

• Le 7 mars à 20 h 30 : Jean-Marie Bigard "Mon psy va mieux" Humour

Comédie de Clermont - Scène nationale

• Le 9 mars à 20 h 30 à l'Opéra municipal : "Récitatifs toxiques" chorégraphie et mise en scène Roser Montllo Guberna et Brigitte Seth

Musique

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

• Les 2 et 3 février : "Los Patators" musique rock influence

• Le 23 février à 21 h : "Zeke" "Bobby Blue"

• Le 24 février à 21 h : "Christophe Duplan"

• Le 2 mars à 20 h 30, 3 mars de 10 h à 19 h, 4 mars de 14 h à 19 h : "Le chantier 1848"

Athnor à Montluçon

• Le 2 février à 21 h : "Samarabalouf" jazz

• Le 4 février à 15 h : Le royal prestige orchestra "Les plus belles chansons d'amour" musique et danse

• Le 1^{er} mars à 20 h 30 : Tempo Habana "Sonlar" danse, musique, chant cubains

• Le 3 mars à 20 h 30 : "Les Petits Chanteurs de St-Marc" musique

Sémaphore à Cébazat

• Le 2 février à 20 h 30 : "Motion Trio" musique du monde/Pologne

• Le 8 mars à 20 h 30 : Jean-Luc Fillon Quintet

Animatis à Issoire

• Le 2 février à 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Émily Loizeau + Delphine Coutant"

• Le 9 mars à 20 h 30 salle Nougaro : "Manu Dibango" tout public à partir de 10 ans

La Baie des Singes à Cournon

• Le 3 février à 20 h 30 : Janos Hasur Goulash, violon et histoires... voyage musical et gastronomique

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd

• Le 13 février à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : Piotr J. Litch Tchaikovsky - Leonid Desyatnikov - Nicollo Paganini / Edison Denisov - Béla Bartók

• Le 6 mars à 20 h 30 à la Maison de la culture : Johannes Brahms - Astor Piazzolla - Claude Debussy - Jean-Baptiste Lully

Graines de spectacles à Clermont-Fd

• Les 6 mars à 10 h, 15 h et 18 h 30 et 7 mars à 10 h et 18 h 30 : "Renaissance" Acta - Compagnie Agnès Desfosses - Poème musical à partir de 6 mois

Ville de Blanzat

• Le 6 mars à 20 h 30 au foyer rural : "Ténarèze" musique

Contacts

La Baie des Singes à Cournon

04 73 77 12 12

Athnor à Montluçon

04 73 00 88 14 40

Le Gamounet à St-Bonnet-près-Riom

04 73 63 36 75

Sémaphore à Cébazat

04 73 87 43 43

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

04 73 29 08 14

Le Petit Vélo à Clermont-Fd

04 73 36 36 36

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd

04 73 14 47 47

Animatis à Issoire

04 73 89 71 52

Graines de spectacles à Clermont-Fd

04 73 92 30 26

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

04 73 36 05 36

Ville de Blanzat

04 73 87 43 40

Du 7 au 21 mars 2007

"Quinzaine Jean Vilar" à Riom



**Pour tout renseignement complémentaire :
04 73 62 67 29
et 04 73 38 12 65**

Autour d'une exposition prêtée par la Maison Jean-Vilar, pour célébrer à la fois le 60^e anniversaire du Festival d'Avignon et le 10^e anniversaire de l'inauguration du collège Jean-Vilar et surtout pour rappeler l'œuvre du comédien, metteur en scène et pédagogue du théâtre populaire, l'ATR organise avec le concours de la ville et d'autres associations riomoises une série de manifestations.

Elles auront lieu dans trois lieux différents : le collège Jean-Vilar, le Forum Remy et la Maison des associations.

■ Mercredi 7 mars à 17 h : inauguration de l'exposition à la Maison des associations.

■ Jeudi 8 mars à 20 h 30 : dernière représentation de la pièce *Tout est bien qui finit bien* au Forum Remy (*le théâtre sera ouvert dès 19 h 30 : une présentation de travaux d'élèves du collège de Volvic à l'initiative d'Amnesty International sera proposée dans le ball*).

■ Vendredi 9 mars à 20 h : conférence de Jacques Téphany (directeur de la Maison Jean-Vilar) sur les lieux de l'exposition (Maison des associations).

■ Jeudi 15 mars à 19 h 30 : spectacle composé de prestations des élèves pratiquant le théâtre au collège Jean-Vilar et des comédiens de l'ATR.

■ Jeudi 15 mars et vendredi 16 mars dans la journée : "Rencontres..." des élèves des collèges et des lycées de Riom avec Michel Bourguignon (Association Jean-Vilar et Ligue de l'enseignement).

Toutes ces manifestations seront gratuites.

Des lectures seront faites, de lettres de Maria Casares, Gérard Philippe et Jean Vilar à l'occasion de certaines de ces soirées.

Un dépôt-vente d'ouvrages édités par la Maison Jean-Vilar sera proposé au public.

QUOI DE NEUF ?

• Regroupement culturel

Venez nous rejoindre les 9 et 10 février à Orcet. Renseignements à la FAL : Alain Vassort 04 73 14 79 17

• Expo-Sciences 2007 : le rendez-vous des sciences et de la jeunesse

Dans le cadre du dispositif Expo-Sciences Auvergne, des jeunes âgés de 4 à 25 ans construisent puis exposent au public un projet à caractère scientifique et technique. L'eau dans tous ses états, les ponts au Moyen Âge, une voiture du futur... ils préparent activement leurs projets et viendront les présenter

du 2 au 5 mai à Polydôme (Clermont-Ferrand) et du 23 au 26 mai au centre

socioculturel de Blavozy (Haute-Loire). Expo-Sciences, c'est aussi des organismes qui proposent des activités de découverte pour tous les âges, des expos, des conférences, des rencontres avec des chercheurs...

et plein d'autres surprises. Expo-Sciences est ouvert à tous, gratuitement.

Association Astu'Sciences
Collectif Expo-Sciences Auvergne
61, avenue de l'Union-Soviétique
63000 Clermont-Ferrand
Contact : Laure Rougerie
Tél. 04 73 92 77 25
expo-sc.auvergne@wanadoo.fr

Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs.

Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL
21/25, place Delille
63000 Clermont-Fd

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 14,50 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL
Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Georges Dassaud
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction :
Bruno Gilliet, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Françoise Bernard, Gérard Chanel, Marcel Col, Bernard Gilliet, Yves Lair
Conception/réalisation - Impression : fusiùm
04 73 73 25 25
Abonnement 1 an : 14,50 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : janvier 2007 - N° 394

EN MARGE DE LA "QUINZAINE" QUI LUI EST CONSACRÉE À RIOM DU 7 AU 21 MARS

Jean-Vilar (1912-1971), éducateur laïc et populaire

On l'a traité de communiste... On a associé son nom, dans une détestable et humiliante rime, à celui de Maurice Béjart et du dictateur portugais Salazar. On l'a poussé au bord de la démission, on l'a traité d'utopiste, parfois même d'escroc... Mais qui était ce comédien, élève de Charles Dullin, metteur en scène original selon une esthétique nouvelle pour l'époque et dont le nom orne aujourd'hui des théâtres, des centres culturels, des écoles ?

Qui était ce monsieur un peu austère, natif des bords de la Méditerranée mais dont la rigueur faisait parfois penser à quelque pasteur puritain ? Qui était cet inventeur du plus grand et du plus international des festivals de théâtre au monde, dont l'ami et le continuateur, Paul Puaux, était précisément un instituteur laïc et un militant d'éducation populaire ?

«... Le théâtre, s'il n'est pas à la fois et populaire et pathétique, n'est rien. Notre ambition est donc évidente : faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru devoir réserver jusqu'ici à une élite (...). L'art du « théâtre populaire » est donc une révolte permanente», écrivait-il en 1953 (*TNP Service public - 1953*). Vilar ne se voulait pourtant ni propagandiste ni porteur de pancartes. Il s'en défendait même au nom des principes laïcs. En dehors de spectacles « engagés » qui lui ont valu quelques ennuis avec la critique, le pouvoir et l'armée, tels que *La Paix d'Aristophane* en 1961 contre la guerre d'Algérie ou *l'Alcade de Zalamea* qui pose le problème de la justice (civile ou militaire) pendant les

guerres, son répertoire reste classique : Molière, Marivaux, Shakespeare, Corneille sont les auteurs qui reviennent le plus souvent dans sa programmation.

« Il n'est dès lors plus question de mon « style », écrit-il, mais de la responsabilité des œuvres choisies pour le public et de la responsabilité sociale de leur mise en scène. Car « théâtre populaire » signifie : apprendre et apprendre : libérer l'homme. » (mémoire 1960).

Cependant, et même si elles peuvent paraître banales aujourd'hui, il faut relever dès son entrée en fonction des petites innovations discrètes mais audacieuses pour l'époque (1952). D'abord le choix de Jean Rouvet comme administrateur du TNP, ancien instituteur, venu comme plus tard Paul Puaux, des mouvements de jeunes et d'éducation populaire. Ensuite, l'extrême attention que Vilar portait au public. Tout était fait pour faire tomber les barrières, pour



Manifestation des intermittents à Avignon en 2006.

L'entrée de la Maison Jean-Vilar à Avignon.

qu'il se sente chez lui. On distribuait gratuitement un petit programme. Le texte de la pièce, sans publicité mais avec des photos du spectacle, était vendu pour une somme modique. Un journal, *Bref*, servait de liaison. Des formules de locations innovantes furent créées : par correspondance, par téléphone, pendant les entractes (mais pas pour les agences). L'heure du spectacle fut avancée à 20 h (pour ceux qui travaillent tôt le matin) mais les portes étaient ouvertes dès 18 h 30 avec possibilité de dîner et d'écouter de la musique. Tous les pourboires étaient supprimés. Les retardataires rentraient regroupés à un moment propice ménagé dans le cours du spectacle. Le rideau de scène fut supprimé (on pouvait apercevoir le plateau et les éventuels éléments de décors).

Ne pouvant bénéficier que d'un appui limité de la presse, il fallait aller chercher le public potentiel. Sonia Debeauvais à partir de 1956 s'adressa aux groupements, à Renault, aux PTT, à la Ligue de l'enseignement, aux comités d'entreprise... Des avant-premières leur furent réservées. Une politique d'abonnements fut mise en place. Ce public des collectivités était traité avec loyauté, ce n'était pas un bouche-trou... Chaque année, Vilar leur adressait une Lettre aux associations, annonçant le programme et les intentions de la saison à venir.

Éducation, respect du public, recherche de la meilleure communication... Vilar disait de son travail : « Plutôt que didactique, j'aimerais dire que je fais un théâtre enseignant »... *Subversif, n'est-ce pas ?*

FORUM

Pour une nouvelle politique de l'immigration

Donnée comme explication des violences urbaines de l'automne 2005, ciblée par la nouvelle loi Sarkozy en 2006, la question de l'immigration risque à nouveau d'être instrumentalisée dans la campagne électorale présidentielle de 2007.

Les nouveaux immigrés ne sont plus des ruraux ayant fui une agriculture traditionnelle insuffisante à les nourrir et prêts à toutes les tâches manuelles et répétitives dans les pays aux économies développées. Beaucoup ont fait des études supérieures mais ne trouvent pas à s'employer dans leur pays d'origine ou sont conduits à immigrer en raison de l'absence de liberté. Les frontières entre immigration économique et réfugiés politiques s'estompent. Par ailleurs, dans les pays de vieille immigration comme la France, le regroupement familial continue d'alimenter des flux importants, soit d'immigration définitive, soit davantage encore d'allers et retours périodiques.

Les chiffres avancés pour l'immigration, tant régulière qu'irrégulière, cherchent à donner l'impression d'une vague importante. En réalité, la France reste au bas du tableau européen par l'importance des migrations. En 2005, le solde migratoire du pays (c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties) calculé par l'INSEE a été d'environ 90 000 migrants. Si on double ce nombre pour inclure à coup sûr l'immigration clandestine, on arrive à 180 000 migrants par an, soit 3 pour 1 000 habitants. Or, l'Union des 25 est à 4 pour 1 000, la zone euro à 5 pour 1 000, l'Europe méridionale à 10 pour 1 000 avec un maximum en Espagne de 15 pour 1 000. La France a donc des flux d'immigration plus modérés que ses voisins.

Si l'opinion surestime l'importance de ces flux migratoires, c'est parce qu'ils ont commencé dès le XIX^e siècle. Nous avons donc en proportion bien plus de descendants d'immigrés, avec des difficultés d'intégration liées à la concentration géographique et à la discrimination. Parler d'« immigration choisie » pour désigner la seule immigration économique acceptée sur la base d'estimations hasardeuses des besoins jette implicitement le discrédit sur les autres formes d'immigration qui ont chacune leur légitimité.

La loi Sarkozy sur l'immigration est la dernière des tentatives de dresser des obstacles matériels, mais surtout légaux, administratifs et policiers, sur les parcours d'immigration. Cette attitude a pour conséquence de renforcer une image négative de l'immigration, de nourrir des sentiments diffus de xénophobie et de racisme, de durcir les relations entre les pays d'immigration et d'origine, de renforcer la représentation d'un Occident égoïste et fermé aux autres. Elle encourage l'immigration clandestine, les trafics des passeurs, les risques pour les personnes. Pour la Ligue de l'enseignement, une nouvelle politique de l'immigration est possible.

■ Le droit à la mobilité doit être la règle et ses limitations des exceptions temporaires et motivées.

■ La concertation préalable avec les pays d'origine est nécessaire, gage de respect et de considération pour l'autre et d'efficacité.

■ L'immigration doit être pensée comme une chance pour les personnes (en termes de formation et de validation des acquis notamment), pour les pays d'origine (profits tirés des qualifications acquises, des flux monétaires et commerciaux, des échanges culturels pratiqués)

et pour les pays d'accueil (développement d'une conception de l'immigration comme rayonnement international, comme contribution positive à l'aide au développement, mobilisation des ressources linguistiques et culturelles des immigrés dans une perspective multiculturelle).

■ Les droits des personnes doivent être garantis (droit à la vie familiale, à la retraite, à l'accès aux soins, droit au retour dans le pays d'origine avec garantie de pouvoir revenir).

■ Cette politique doit être conduite à l'échelle européenne pour être cohérente et prendre en compte l'héritage colonial, la situation démographique et économique des pays de l'Union.

Il faut inverser la logique actuelle qui demande aux personnes de faire la preuve du bien-fondé de leur demande. L'État devrait faire la preuve des motifs pour lesquels il refuse le séjour d'un immigré (menace explicite sur la sécurité, caractère manifestement infondé d'une demande d'asile, etc.). Seules des conditions restrictives, établies de manière limitative, seraient en mesure de justifier d'éventuelles procédures de reconduite.

Il convient donc de refuser les discriminations et une conception restrictive de la nation. Il faut abandonner la notion nostalgique du « Français de souche » qui n'a jamais existée. Il importe aujourd'hui de s'engager en faveur d'une nouvelle politique de l'immigration, généreuse et confiante.

Guy Grand

(Article rédigé d'après le dossier des Idées en mouvement de janvier 2007 par Pierre Tournemire et Joël Roman)

Le contenu des articles de cette rubrique n'engage que leurs auteurs.